



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} septembre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Par sa résolution 1892 (2009), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 octobre 2010 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et m'a prié de lui faire rapport deux fois par an sur l'exécution dudit mandat, et de lui présenter mon deuxième rapport 45 jours au moins avant sa date d'expiration. Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus entre le 22 avril 2010, date de mon rapport (S/2010/200 et Corr.1), et le 31 août 2010. Il décrit les activités que la Mission a menées conformément au mandat que le Conseil lui a confié dans ses résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007), 1780 (2007), 1840 (2008), 1892 (2009), 1908 (2010) et 1927 (2010), et fixe le cadre d'évolution de la MINUSTAH pour l'année à venir, recensant notamment les principales étapes qui jalonnent l'exécution du mandat de la Mission.

II. Point de la situation politique et des conditions de sécurité

Situation politique

2. En dépit de l'instabilité politique, les préparatifs des élections ont progressé depuis mon dernier rapport. À la demande du Président René Préval, j'ai envoyé en Haïti, en avril, une mission multidisciplinaire qui a conclu qu'il serait techniquement possible d'organiser des élections présidentielle, législatives et municipales avant la fin de 2010. Le 24 juin, le Gouvernement a pris des décrets chargeant le Conseil électoral provisoire d'organiser les élections présidentielles et fixant au 28 novembre 2010 la date des élections présidentielle et législatives. Le même jour, à la deuxième réunion de l'équipe spéciale de haut niveau chargée des questions électorales, le Président Préval a expliqué que les élections municipales n'auraient pas lieu à la même date que les élections présidentielle et législatives en raison des difficultés techniques que présentait l'organisation de l'élection des maires et des membres des Assemblées des sections communales et des Conseils d'administration des collectivités territoriales dans le cadre d'un calendrier électoral très serré.

3. L'enregistrement des partis politiques a été ouvert aux nouveaux partis et alliances souhaitant participer à l'élection présidentielle. L'enregistrement n'a pas



été rouvert pour les élections législatives reportées de février 2010, le scrutin de novembre 2010 étant considéré comme une reprise de celui-là. Le Conseil électoral provisoire a approuvé la participation à l'élection présidentielle de 12 des 19 partis et alliances nouvellement inscrits, ce qui a porté à 66 le nombre total de partis et alliances. Il a par ailleurs approuvé 19 des 34 dossiers de candidature à l'élection présidentielle qu'il a reçus.

4. Le 16 avril, le Gouvernement a pris un décret prolongeant à nouveau de 18 mois l'état d'urgence déclaré le 16 janvier et prolongé le 31 janvier. Le 8 mai, le Sénat a adopté une modification de l'article 232 du code électoral, préalablement approuvée par la Chambre des députés, permettant au Président de demeurer au pouvoir jusqu'au 14 mai 2011 au cas où les élections n'auraient pas lieu en novembre 2010. Le 10 mai, le mandat de l'ensemble des députés et d'un tiers des sénateurs a expiré, laissant aux 19 sénateurs restants la charge d'exercer les fonctions législatives. Un projet de loi que la Chambre des députés avait soumis à l'approbation du Sénat avant sa dissolution est demeuré en suspens compte tenu de l'impasse politique résultant du désaccord entre les sénateurs de l'opposition et ceux du parti Inite concernant la modification controversée à la loi relative à l'état d'urgence que le Sénat avait approuvée le 10 mai. Cette modification ouvrirait la voie à la création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et confierait des pouvoirs exceptionnels à l'exécutif, dont celui de réquisitionner des terres et des biens.

5. Les partis d'opposition et certaines organisations de la société civile ont dénoncé la modification de l'article 232 et la loi relative à l'état d'urgence adoptées par le Sénat et la Chambre des députés, ainsi que le décret portant création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. Ils ont réclamé le remplacement du Comité électoral provisoire, qu'ils accusent de partialité en faveur du Président Préval et de son parti. Tirant parti des bons offices de mon Représentant spécial, la MINUSTAH a mené des consultations avec un large éventail d'intéressés afin de tenter de régler ces questions et d'instaurer la confiance dans le processus politique. Une mission d'observation électorale de l'Organisation des États américains et de la Communauté des Caraïbes déployée en Haïti le 4 août observera l'ensemble du cycle électoral.

Sécurité

6. Sur le plan de la sécurité, la situation demeure dans l'ensemble calme mais fragile. Bien que la Police des Nations Unies ait fait état d'une augmentation du nombre d'actes criminels dans les mois qui ont suivi le tremblement de terre du 12 janvier, le nombre de cas recensés à ce jour est comparable à celui qui avait été enregistré pendant la même période en 2009. Toutefois, l'existence de 1 300 camps de déplacés et l'augmentation de la criminalité en bande organisée, liée pour partie à l'évasion de prisonniers lors du tremblement de terre, la faiblesse des institutions garantes de l'état de droit et les troubles politiques susceptibles de survenir en période électorale sont autant de facteurs propices à créer des conditions de sécurité volatiles.

7. De petites mais fréquentes manifestations antigouvernementales ont été organisées dans tout le pays par des groupes d'opposition. Les participants y réclamaient généralement la démission du Président Préval, le remaniement du Comité électoral provisoire et l'accélération du processus de reconstruction. Ces

manifestations n'ont pas à ce jour rencontré d'écho important ou suscité de troubles sociaux notables. Nombre d'entre elles ont été associées à la volonté de réinstaller un gouvernement intérimaire et d'empêcher la tenue des élections prescrites par la Constitution.

8. Les conditions de sécurité, et particulièrement la vulnérabilité des femmes et des enfants face aux violences sexuelles et sexistes, sont préoccupantes dans les camps de déplacés, surtout ceux qui jouxtent des bidonvilles comme Cité-Soleil et Martissant, qui sont dangereux la nuit à cause des bandes organisées qui y séviraient. En l'absence de données fiables et complètes, il est difficile de déterminer dans quelle mesure les statistiques actuelles révèlent une augmentation par rapport à la période précédant le tremblement de terre. Les conditions de vie demeurant difficiles, les déplacés sont également exposés au risque d'être manipulés à des fins politiques par des opportunistes et des criminels.

9. La période électorale pourrait faire apparaître de nouveaux facteurs d'instabilité. La MINUSTAH a constaté une augmentation du nombre d'armes en circulation, surtout dans les zones de la capitale où la criminalité est habituellement élevée. En outre, la campagne électorale – surtout la campagne législative – risque d'être en partie financée par le produit d'activités illégales, notamment le trafic de drogues, qui demeure un facteur d'instabilité en Haïti. Avant le tremblement de terre, le trafic de drogue prenait généralement la forme du transbordement de la cocaïne et du cannabis qui passaient par la côte sud ou par des pistes d'atterrissement situées dans le nord et le sud du pays. Le tremblement de terre semble avoir eu peu d'effet sur ce trafic. Seulement quelques semaines après la catastrophe, la MINUSTAH a reçu des informations selon lesquelles des pistes d'atterrissement clandestines étaient régulièrement utilisées, particulièrement dans le nord, et il semble que presque toutes les voies d'acheminement de la drogue aient été rétablies et que toutes les activités aient repris. L'activité criminelle a redoublé depuis le tremblement de terre; il y a surtout eu davantage d'enlèvements visant à obtenir une rançon, surtout dans le quartier de Pétionville, à Port-au-Prince, et dans les départements du Nord et du Nord-Est, les victimes étant souvent des personnes assez fortunées.

III. Situation humanitaire et relèvement

10. Selon le Gouvernement haïtien, il reste 1,3 million de déplacés dans le pays, répartis entre quelque 1 300 camps improvisés à Port-au-Prince, Jacmel et Léogâne et dans le département d'Artibonite et des familles d'accueil vivant hors de la capitale. Le travail de recensement des déplacés et des lieux où ils sont installés se poursuit, mais leur mobilité entrave la collecte de données fiables. Dans les camps, la situation demeure complexe en raison des mouvements de population et d'une utilisation variable des différents sites. On pense que sur plus de 600 000 personnes qui auraient quitté Port-au-Prince à la suite du tremblement de terre, la majorité sont rentrées.

11. Depuis la parution de mon dernier rapport, le Ministère des travaux publics a, avec l'appui de la communauté internationale, évalué les dommages structurels infligés à quelque 230 000 bâtiments, dont plus de 150 000 habitations. Il apparaît que 50,2 % d'entre eux sont structurellement sains, que 27,3 % ont besoin d'être réparés et que 22,4 % devraient être démolis. Cela étant, le rythme des retours reste

lent et la reconstruction est entravée par l'immense quantité de décombres et de gravats. Dans les camps improvisés, de plus en plus de déplacés sont expulsés ou menacés d'expulsion par les propriétaires ou leurs locataires. Une enquête récemment menée dans 1 268 camps a révélé que dans 29 % des cas, les fermetures de camps étaient attribuables à des expulsions ou à des départs négociés. À la recherche de sites de réinstallation durable, le Gouvernement a recensé dans la zone de Port-au-Prince plus de 6 500 hectares de terrain qu'il est en train d'évaluer pour déterminer s'il serait possible d'y réinstaller une population importante.

12. Plus de six mois après le tremblement de terre du 12 janvier, les besoins humanitaires immédiats des déplacés à Port-au-Prince et des régions ont été largement satisfaits. Depuis la parution de mon dernier rapport, environ 4,3 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire, et plus de 1,5 million ont bénéficié d'un abri d'urgence. Dans la capitale, plus de 90 % des déplacés ont accès aux cliniques locales et 2,1 millions de personnes ont reçu des articles non alimentaires, notamment des trousse de toilette; 11 000 latrines ont été installées, qui suffisent à la majorité des déplacés. De l'eau continue d'être distribuée à 1,2 million de personnes et la situation alimentaire demeure stable, en deçà du seuil critique.

IV. Activités de la Mission

Préparatifs des élections

13. En application de la résolution 1927 (2010) du Conseil de sécurité et à la demande du Président Préval, la MINUSTAH a apporté un appui au Gouvernement haïtien et au Conseil électoral provisoire (CEP) sur les plans technique, logistique et de la sécurité dans le cadre de la préparation des élections présidentielles et législatives, et a commencé à coordonner l'assistance électorale internationale, en coopération avec des partenaires internationaux, notamment l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes.

14. Depuis le précédent rapport, la MINUSTAH s'est associée au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour apporter un appui technique au Conseil électoral provisoire en vue de préparer le calendrier et le budget des élections. Le 4 août, le Gouvernement, le CEP, le PNUD et la MINUSTAH ont signé le descriptif du projet prévoyant un budget de 28,9 millions de dollars qui serviront à financer l'organisation des élections présidentielles et législatives. Le Gouvernement contribuera à hauteur de 7,03 millions de dollars au budget électoral, en plus des 992 862 dollars restant des élections précédentes. Des donateurs se sont engagés à verser une contribution pour l'organisation des élections : les États-Unis (5 millions de dollars), l'Union européenne (5 millions d'euros) et le Brésil (500 000 dollars). Sachant que des contributions supplémentaires devraient être annoncées sous peu, le déficit du budget électoral devrait s'établir à environ 4 millions de dollars au moment de la rédaction du présent rapport. La MINUSTAH a également aidé le CEP à mettre au point un projet de mise à jour des listes électorales afin que les personnes déplacées puissent voter. Cette mise à jour, qui est réalisée par le CEP en coordination avec l'Office national d'identification (ONI), a commencé le 20 août et devrait se terminer le 28 septembre.

15. Pour aider au bon déroulement des élections, la MINUSTAH et le CEP ont inspecté les 1 483 bureaux de vote du pays et trouvé des lieux où installer les nouveaux bureaux pour remplacer ceux qui ont été endommagés ou détruits dans les

départements de l'Ouest, du Sud-Est et des Nippes. Conjointement avec les composantes militaire et de police de la MINUSTAH, la Police nationale d'Haïti (PNH) a commencé à évaluer la sécurité de tous les bureaux de vote pour déterminer les plus exposés et concevoir des plans de sécurité nationaux et régionaux. Les préparatifs de l'élaboration d'un plan de sécurité et de logistique électorale mixte faisant intervenir la PNH et la MINUSTAH, qui prévoit la mise à disposition d'escortes, la protection des observateurs électoraux et la disponibilité du matériel électoral et des bureaux de vote, ont démarré à la mi-juin.

Composante militaire

16. Au cours de la période à l'examen, la composante militaire de la MINUSTAH a continué d'apporter un soutien indispensable aux activités de secours et de redressement, tout en se recentrant progressivement sur trois actions prioritaires : assurer un environnement sûr et stable, notamment en protégeant les personnes déplacées et les communautés d'accueil; préparer les interventions en cas de catastrophe naturelle; et fournir un appui aux élections. Sur les 2 000 militaires supplémentaires autorisés par la résolution 1908 (2010) du Conseil de sécurité, 1 723 avaient été déployés au 17 août 2010. En outre, des compagnies du génie d'Indonésie et du Paraguay, fortes de presque 300 hommes, devraient être déployées d'ici à la fin de l'année.

17. Des ingénieurs militaires venus du Japon et de République de Corée et déployés dans le cadre du vaste mouvement qui s'est mis en place se sont associés aux compagnies du génie du Brésil, du Chili et de l'Équateur déjà présentes pour appuyer les mesures humanitaires prises par le Gouvernement après le tremblement de terre. Les grands travaux entrepris comprennent la rénovation des routes, y compris l'axe reliant Port-au-Prince et Malpasse à la frontière avec la République dominicaine; la démolition de bâtiments publics endommagés; le déblaiement de 4 730 mètres cubes de débris provenant des canaux; la réfection du pénitencier national et de l'école nationale de police. La préparation du terrain dans trois camps de la région de Port-au-Prince a permis d'accueillir quelque 14 000 personnes déplacées. En outre, des projets d'atténuation visant à améliorer le terrain dans le camp de Pétionville Club à Port-au-Prince ont permis d'assurer des conditions de vie plus sûres à 50 000 personnes déplacées. Un appui, coordonné par le Centre d'opérations commun, a été apporté aux partenaires humanitaires, notamment pour retirer les gravats des écoles, des églises, des hôpitaux et des établissements de soins pour enfants, et pour transporter des conteneurs remplis de dons à la population haïtienne.

18. En collaboration avec des partenaires nationaux et régionaux et en prévision de la saison des ouragans, la composante militaire a élaboré un plan d'urgence en cas d'inondation. Des formations et des exercices ont été menés dans ce cadre, dont une simulation aux Gonaïves en juillet, auxquels ont participé des composantes de la MINUSTAH, le Gouvernement haïtien, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires. Des mesures de lutte contre les inondations, y compris le déblaiement des fossés et la construction de buses et de digues, ont été prises à Port-au-Prince, Léogâne et Jacmel.

19. Depuis le mois de mai, les activités de planification se sont concentrées sur l'élaboration d'une approche intégrée pour la sécurité des personnes déplacées, en collaboration avec la PNH et la Police des Nations Unies, ainsi que les composantes

civiles de la MINUSTAH. Cette approche communautaire met l'accent sur la présence militaire durable et visible dans les camps les plus menacés, où l'on sait que des bandes organisées opèrent, et alentour. Le tremblement de terre ayant affaibli les institutions chargées de faire respecter l'état de droit, la composante militaire a également appuyé les efforts de gestion des frontières déployés par l'État en renforçant les effectifs des patrouilles terrestres et maritimes ainsi que la surveillance aérienne, en coopération avec les agents des douanes et de l'immigration haïtiennes, la PNH et la Police des Nations Unies.

Composante police

20. Par ses résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010), le Conseil de sécurité a renforcé la composante police en approuvant le déploiement de 2 180 agents supplémentaires (100 spécialistes des questions pénitentiaires et 2 080 policiers). Cette augmentation porte le nombre de membres de la force de police autorisée à 4 391, dont 1 351 policiers, 2 940 membres des unités de police constituées et 100 spécialistes des questions pénitentiaires. Au 15 août, 1 181 policiers et 1 838 membres des unités de police constituées étaient déployés, portant les effectifs à 3 019 agents au total. Ce renforcement a permis à la composante de police d'étendre ses fonctions et de veiller en particulier à la protection des personnes déplacées et des groupes vulnérables et à accroître les capacités de la PNH. Depuis le tremblement de terre, il est également impératif d'aider la PNH à arrêter les prisonniers qui se sont échappés du pénitencier national pendant le séisme. Au 11 août, 629 évadés sur 5 409 avaient été recapturés.

21. Les activités de la composante de police visant à protéger les personnes déplacées se sont intensifiées pendant la période à l'examen. La Police des Nations Unies a dirigé des patrouilles mixtes à pied et des opérations de ratissage dans les camps de déplacés de la capitale. Les responsables de la Police des Nations Unies chargés de la problématique hommes-femmes dans chacun des six camps de déplacés à haut risque aident les victimes de violences sexuelles et sexistes à porter plainte auprès de la police et suivent les enquêtes de la PNH. Les contacts directs et réguliers entretenus avec les personnes déplacées ont progressivement permis de gagner leur confiance. La Police des Nations Unies continue également de partager les locaux de la PNH dans les 10 départements du pays, pour mener des activités de suivi et de formation dans les commissariats et aux postes frontières. Le plan révisé de partage des locaux élaboré au lendemain du séisme donne la priorité aux travaux d'ingénierie dans 50 commissariats.

22. S'agissant du renforcement des capacités de la PNH, la composante police a continué, avec le concours du PNUD, de contribuer à la mise en œuvre du plan de réforme de la PNH en participant à la sélection de 1 016 nouvelles recrues et en vérifiant les qualifications des nouveaux membres du personnel et de ceux qui étaient déjà en fonction. Les activités de formation n'ont pas repris depuis le tremblement de terre, notamment parce que les locaux de l'école de police ont été utilisés par les parlementaires jusqu'à la mi-août. La Police des Nations Unies a également favorisé le renforcement des capacités techniques en matière de gestion des frontières et, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de protection des mineurs. Dans la perspective des élections du 28 novembre, la Police des Nations Unies a commencé à prendre des dispositions en vue de former quelque 4 200 agents locaux de sécurité électorale. Le 6 août, sous les auspices de la MINUSTAH, une lettre d'intention sur la coopération entre les forces

de police dominicaines et haïtiennes a été signée à Port-au-Prince par les directeurs généraux des deux services de police. C'est la première fois que les deux pays concluent un accord en matière de sécurité et de police.

23. Le concept d'opérations de la police de la MINUSTAH a été actualisé à la lumière de l'évolution de la situation sur le terrain, pour ce qui est notamment des personnes déplacées, et pour renforcer les capacités de la PNH comme le prescrivait la résolution 1927 (2010).

Protection des groupes vulnérables

24. La protection des groupes vulnérables, y compris les personnes déplacées, notamment les femmes et les enfants, fait partie des priorités de la Mission. Depuis mon dernier rapport, la MINUSTAH s'efforce de lutter contre deux éléments mettant les populations déplacées en danger : l'insécurité physique et les expulsions de force. Les conditions de vie dans les camps – surpopulation, tentes mal arrimées, aires d'hygiène en plein air, éclairages insuffisants – ont contribué aux incidents, notamment des violences sexuelles et sexistes. Les expulsions forcées – parfois violentes – se sont multipliées ces derniers mois, les propriétaires terriens voulant récupérer leurs terres. La vulnérabilité physique a été exacerbée par le manque de policiers sur le terrain, l'accès limité à la justice et l'absence de perspectives socioéconomiques pour la population déplacée.

25. La composante militaire et la composante police de la MINUSTAH mettent en œuvre, en coordination avec les sections chargées des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes, une approche communautaire afin d'aider la PNH et de prévenir la criminalité dans les camps de personnes déplacées à haut risque et aux alentours. À cette fin ont été créés un groupe pour les camps de déplacés et un groupe chargé de la problématique hommes-femmes, qui comptent respectivement 195 policiers et 270 membres des forces de police constituées, et 6 femmes membres de la Police des Nations Unies. Ces groupes coordonnent les activités menées par la composante police en faveur de la protection des personnes déplacées. La Police des Nations Unies est désormais déployée en permanence dans les six camps de déplacés de Port-au-Prince les plus à risque. En outre, trois groupes mobiles de la PNH, de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées, composées de six patrouilles mobiles, ont également commencé à effectuer des patrouilles quotidiennes dans 18 autres camps sur les 70 sites déclarés prioritaires.

26. De plus, la composante militaire effectue des patrouilles permanentes, semi-permanentes et inopinées dans 863 camps, à Port-au-Prince et ailleurs. Vingt camps, y compris les plus menacés, sont actuellement contrôlés de près par la sécurité militaire. Deux de ces camps sont dotés de services de sécurité statique (Corail Cesselesse et Tabarre Issa), quatre font l'objet de patrouilles 24 heures sur 24 (Jean-Marie Vincent, Champs-de-Mars, Pétionville et Sainte-Bernadette) et 14 de patrouilles quotidiennes.

27. La MINUSTAH a pris des dispositions pour faire face aux problèmes de violences sexuelles et sexistes. Elle a ainsi élaboré, à l'intention des membres de la PNH, de la Police des Nations Unies et du personnel militaire, un programme visant à les aider à constater et à traiter les affaires de violences de ce type, créé un système d'orientation et mis en place un mécanisme pour l'établissement systématique de rapports et la collecte des données. Les membres du Groupe de la

protection de l'enfance de la MINUSTAH ont effectué, avec le concours de l'UNICEF et d'autres partenaires, des visites régulières sur les sites de déplacés pour déceler et signaler les cas de violation grave des droits de l'enfant, et ont assuré le suivi de ces cas avec leurs homologues gouvernementaux. La PNH a également mené des enquêtes à la suite d'allégations de traite ainsi que d'exploitation et de violences sexuelles. Des supports d'information ont été élaborés afin de renforcer la protection des enfants déplacés et des campagnes ont été lancées pour protéger les enfants de la traite, de l'exploitation et des violences sexuelles ainsi que des sévices.

28. S'agissant des menaces et des cas d'expulsions forcées, la MINUSTAH a facilité les négociations avec les propriétaires fonciers, servi de médiateur dans les différends et défendu les droits des personnes déplacées. Le groupe sur la protection des personnes déplacées a communiqué au Gouvernement des recommandations pratiques, qui sont à l'examen, concernant la protection des droits des personnes déplacées au moment de la fermeture des camps. La question des expulsions forcées ne pourra être réglée que lorsqu'une stratégie globale de réinstallation nationale aura été élaborée et mise en œuvre.

Lutte contre la violence commise à l'échelon de la collectivité

29. Après le tremblement de terre, la Section de la lutte contre la violence à l'échelon de la collectivité a très vite donné de l'ampleur à ses projets de soutien aux populations vivant dans les zones les plus touchées. Pendant la période considérée, 100 projets, représentant un montant total de 14 millions de dollars, étaient en cours. Si la majorité visait à répondre à des besoins immédiats dans la région de Port-au-Prince, 26 ont été approuvés pour quatre autres régions : Cap-Haïtien, Gonaïves, Léogâne, Gressier, Petit Goâve, Grand Goâve et les neuf communes du département du Sud.

30. Des projets de remise en état de 56 canaux de drainage et de 15 systèmes de gestion des bassins versants ont été menés, en prévision de la saison des ouragans, dans les zones les plus inondables de Port-au-Prince. D'ici novembre, ils auront donné de l'emploi à 44 000 ouvriers et permis de construire plus de 3 000 murets de pierres sèches le long de plus de 45 kilomètres de ravin, et de réparer 26 kilomètres de canaux. Un nouveau programme d'encadrement des entrepreneurs a permis d'offrir une aide à des femmes des bidonvilles pour la création de 34 petites entreprises, de proposer une formation professionnelle à 120 jeunes et d'en placer 200 autres, déjà formés, dans des entreprises privées. Des travaux de réparation sont en cours à la prison de Jacmel et au pénitencier national de Port-au-Prince. La Coupe du monde de football de 2010 a été retransmise en direct sur des écrans de projection dans les quartiers défavorisés de la capitale, dans des camps de déplacés et au stade national. Parallèlement, 640 enfants des quartiers de la zone de Bel Air ont participé à une « mini-coupe du monde ». Des projections de films haïtiens de documentaires et d'annonces d'intérêt public ont été organisées dans les quartiers de Port-au-Prince les plus touchés par la violence.

Appui aux organes de l'État

31. La MINUSTAH a continué d'épauler le Ministère de l'intérieur et les organes de l'État au niveau international par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux. Elle a notamment aidé le Ministère de l'intérieur à élaborer 140 budgets municipaux pour

le prochain exercice et à recenser les secteurs dans lesquels il convient de renforcer les capacités régionales pour faciliter la décentralisation. Pour favoriser l'application du Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti et de la décision du Gouvernement d'asseoir le rôle des délégués départementaux et de leurs adjoints dans la coordination des services décentralisés, la Mission a, à ce jour, chargé quatre administrateurs recrutés sur le plan national de donner des avis techniques. Suivant les dispositions de la résolution 1927 (2010) du Conseil de sécurité, la Mission et le PNUD ont aidé le Ministère de l'intérieur à construire cinq bâtiments temporaires qui faciliteront le fonctionnement des administrations municipales dans les zones touchées par le tremblement de terre. L'antenne récemment créée à Léogâne, près de l'épicentre du séisme, a continué d'appuyer les efforts de secours et de reconstruction avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autorités locales. Enfin, grâce au concours de la MINUSTAH, neuf techniciens du Parlement haïtien ont pu se rendre en République dominicaine pour y procéder à des échanges de données d'expérience et d'information sur les procédures et les bonnes pratiques administratives.

Justice

32. Si le renforcement des capacités opérationnelles du secteur judiciaire est lent, des progrès encourageants sont néanmoins à signaler. En juillet, le tribunal de Port-au-Prince a repris ses audiences pénales et correctionnelles dans des locaux de fortune. Toutefois, la Cour de cassation n'est toujours pas en mesure de reprendre ses travaux, car cinq sièges y demeurent vacants. Huit membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ont été élus ou nommés, la procédure d'agrément et de certification s'est achevée il y a plus d'un an et le Ministère de la justice et de la sécurité publique est saisi du dossier. Toutefois, le Gouvernement doit encore officialiser la création du Conseil et nommer le Président de la Cour de cassation, lequel exercera également *ex officio* les fonctions de Président du Conseil supérieur et du Conseil d'administration de l'École de la magistrature.

33. Afin de promouvoir l'accès des pauvres à la justice, la MINUSTAH a, avec le concours du Consortium international pour l'aide juridique et d'autres partenaires, aidé le Ministère de la justice et de la sécurité publique à créer trois bureaux d'aide judiciaire dans la région de Port-au-Prince, à l'intention des déplacés, et un autre à Cap-Haïtien (département du Nord). En outre, en partenariat avec Viva Rio, organisation non gouvernementale brésilienne, la Section de la lutte contre la violence à l'échelon de la collectivité, a mis sur pied un bureau d'aide judiciaire dans la zone de Bel Air. Il y a à présent 14 bureaux d'aide judiciaire dans le pays. À l'issue d'un processus de sélection qui s'est conclu au mois d'août, 20 personnes pressenties pour devenir juge ou procureur ont été recrutées; à partir de septembre, elles participeront à un programme de formation de 16 mois. La formation des juges de paix a repris en juillet, tandis que les séances de formation en cours d'emploi de l'ensemble des procureurs ont débuté, un appui étant fourni par la MINUSTAH et le PNUD dans le cadre d'un partenariat axé sur les différents éléments de l'état de droit. Afin de réduire le recours à la détention provisoire, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a, avec le concours de la MINUSTAH et du PNUD, élaboré un plan de renforcement rapide des capacités de l'appareil judiciaire haïtien passant par la création de nouvelles antennes, ou annexes, qui viendraient accroître les moyens des tribunaux.

Système pénitentiaire

34. Avant le tremblement de terre, le Groupe de l'administration pénitentiaire concentrat ses activités sur l'application du Plan stratégique de développement pour 2007-2012, élaboré par la Direction de l'administration pénitentiaire. Après le séisme, la sécurité des établissements pénitentiaires et les conditions de vie des détenus sont devenues prioritaires. Des évaluations ont montré que les installations pénitentiaires, y compris les locaux de l'administration, avaient subi de sérieux dommages, ce qui avait encore réduit l'espace cellulaire et aggravé les conditions de détention. Des dossiers et des registres ayant disparu lors du séisme, l'administration s'en trouve compliquée et le nombre de cas de détention arbitraire et de détention provisoire prolongée a augmenté. Les activités actuellement menées visent principalement à former 300 nouveaux agents de l'administration pénitentiaire, à augmenter l'espace cellulaire dans les prisons, à améliorer le recensement et les conditions de vie des détenus, et à encourager les autorités haïtiennes à prendre des dispositions de base pour lutter contre le recours excessif à la détention provisoire et réduire la population carcérale.

Droits de l'homme

35. Sous la direction de la MINUSTAH, le groupe transversal pour la protection a formulé des recommandations à l'intention du Gouvernement et de la communauté humanitaire, et fait au Gouvernement des propositions concernant les moyens d'assurer le respect des droits des déplacés au moment de la réinstallation et de la fermeture des camps. Le groupe transversal a également organisé sept sessions de formation concernant la protection des déplacés à l'intention de plus de 200 administrateurs de camps, observateurs des droits de l'homme et fonctionnaires. En ce qui concerne la détention provisoire prolongée, une équipe intégrée de la MINUSTAH a convaincu les autorités haïtiennes de libérer 37 personnes détenues illégalement. La MINUSTAH s'est employée à améliorer la connaissance des droits économiques et sociaux qu'ont les organisations de la société civile, qu'elle a encouragées à participer à la reconstruction du pays. Ainsi, elle a organisé des forums de discussion avec des groupes comme Parlement jeunesse afin de promouvoir le dialogue au sujet du Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti. La MINUSTAH et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont également intensifié leur collaboration avec l'Office de la protection du citoyen, en mettant un consultant international à sa disposition et en apportant leur soutien à ses bureaux extérieurs. L'ONU coopère actuellement avec la Commission d'enquête nationale officiellement créée par le Gouvernement haïtien en application d'un décret présidentiel et chargée d'enquêter sur les événements survenus à la prison des Cayes le 19 janvier 2009 et les circonstances dans lesquelles ils se sont produits. La Commission est composée de six membres, dont trois désignés par le Gouvernement et les trois autres, par l'ONU.

Protection de l'enfance

36. La MINUSTAH a aidé le Gouvernement à s'attaquer à des problèmes de protection de l'enfance et continué de dispenser aux agents de la Police nationale d'Haïti une formation sur la protection des enfants vulnérables et déplacés et les interventions les concernant. Un projet appuyé par l'UNICEF a permis de mener des activités de formation complémentaires visant à renforcer les capacités d'intervention de la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale d'Haïti

et des agents des services sociaux dans les camps de déplacés. La MINUSTAH et l'UNICEF ont aidé ladite Brigade à mettre en service un numéro d'urgence qui permettra de recueillir les signalements d'atteintes aux droits de l'enfant et d'y donner suite rapidement. Les membres de la Police des Nations Unies se sont régulièrement rendus à la frontière avec la République dominicaine pour évaluer la situation en ce qui concerne le trafic d'enfants. Le projet de loi de réforme de l'adoption a été adopté par la Chambre des députés et soumis au Sénat. Des activités de plaidoyer ont été menées pour que soit clarifiée la situation des enfants qui auraient quitté le Centre de rééducation Delmas 33 le 12 janvier 2010 avant d'être de nouveau arrêtés par la Police nationale d'Haïti et accusés d'évasion en plus des infractions initialement retenues contre eux. La MINUSTAH a également suivi le cas de certains enfants détenus afin qu'une décision soit prise à leur sujet dans les meilleurs délais.

Information

37. La MINUSTAH a financé la production et la projection dans 20 camps de déplacés d'une série télévisée en 16 épisodes visant à sensibiliser la population à des questions sociales et des questions de santé, y compris la protection de l'enfance et les violences sexuelles et sexistes. En collaboration avec des organisations de la société civile, la MINUSTAH a régulièrement organisé dans neuf centres multimédias des séminaires sur l'éducation des électeurs, la santé et le développement, la justice et les droits de l'homme et l'environnement. Radio MINUSTAH FM a installé un nouveau relais à Gonaïves et est en train d'en installer un autre à Léogâne. Alors qu'elle émettait 36 heures par semaine avant le séisme, elle émet à présent en permanence.

VIH/sida

38. Avec le concours d'ONUSIDA, la MINUSTAH a adapté ses activités et son programme de travail en fonction des priorités nationales et du Plan national transitoire de lutte contre le VIH et le sida. Elle a participé à des missions d'évaluation dans des camps de déplacés et des zones vulnérables, comme Bel Air et Cité Soleil, en vue d'intégrer la prévention de la transmission du VIH aux interventions d'urgence. Elle a continué d'apporter son appui à des personnes vivant avec le VIH et a facilité l'organisation d'activités de formation sur le VIH à l'intention du personnel en tenue, y compris les agents de la Police nationale haïtienne et du service des douanes et de l'immigration. La MINUSTAH a également révisé la formation des animateurs issus de la population et celle qui porte sur les services de consultation et de dépistage confidentiels, afin de faire œuvre de sensibilisation en ce qui concerne la prévention du VIH et de participer à l'action nationale contre le VIH. Environ 3 000 fonctionnaires de l'ONU ont participé à cette formation.

Problématique hommes-femmes

39. La MINUSTAH a continué d'apporter son concours, sur les plans institutionnel et technique, au Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes et aux autorités locales, notamment en offrant une aide judiciaire aux femmes et aux filles victimes de la violence. Elle s'est aussi employée à assurer la sensibilisation et la formation de personnalités locales au sujet de la violence à

l'égard des femmes, afin d'aider à faire évoluer les attitudes dans les populations locales.

Conduite et discipline

40. La Mission a continué de s'efforcer de sensibiliser à la question de la prévention de l'exploitation et les abus sexuels. Une formation sur les questions de conduite et de discipline a été dispensée aux arrivants, et une documentation a été créée à l'intention de ceux de toutes les composantes, dans laquelle une place de premier plan est faite à l'interdiction des transactions sexuelles et sur les conséquences de toute inconduite. Le nombre de personnes de la Mission ayant reçu une formation au cours de l'exercice s'est élevé à 1 571. D'autre part, la MINUSTAH a collaboré avec des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales à l'élaboration d'un système commun de répression de l'exploitation et des abus sexuels.

Composante appui

41. La composante appui a eu deux priorités pendant cet exercice : réinstaller le personnel, dans des conditions convenables, dans des bureaux et des logements et, dans le cas des renforts militaires et policiers, dans des campements, et recruter le personnel nécessaire pour permettre à la Mission de mener les activités prescrites par son mandat.

42. La Mission a analysé l'appui offert aux bureaux régionaux et départementaux, dans le but de créer des bureaux régionaux intégrés avec l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a bien avancé en ce qui concerne la création de bureaux régionaux intégrés à Léogâne et Jacmel, dans des secteurs gravement touchés par le tremblement de terre. Elle a également trouvé un lieu où implanter un bureau régional intégré à Jérémie, celui où le bureau se trouve actuellement ne convenant pas. Des solutions de circonstance ont été trouvées ailleurs, en attendant que les besoins à plus long terme soient connus. On continue de recenser des terrains nus pouvant accueillir les nouveaux contingents. Pour faire face à la grande pénurie de logements pour le personnel entraînée par l'expiration, le 7 septembre 2010, du contrat d'hébergement sur un bateau, un camp pouvant accueillir 250 personnes est en construction et devrait en principe pouvoir être ouvert à cette date. La remise en état d'un site existant de la base logistique, destiné à servir de quartier général provisoire à la Mission, a été lancée, et la date visée pour la fin des travaux est le 31 octobre 2010. Il reste extrêmement difficile de fournir à tout le personnel de la Mission des bureaux et des logements sûrs et de qualité suffisante. La réalisation du Centre de liaison et d'appui se poursuit en République dominicaine, et les pourparlers avec le Gouvernement dominicain pour la signature d'un mémorandum d'accord avancent.

43. L'augmentation des effectifs des contingents et de la police de la Mission et l'élargissement du champ des activités prescrites ont causé un manque de capacités en matière de soutien logistique et une grave pénurie de personnel d'appui. Comme suite à la création de postes prévue dans l'autorisation d'engagement de dépenses pour 2010-2011 et compte tenu des nouveaux postes qui doivent être prévus dans le projet de budget de la Mission pour 2010-2011, une grande campagne de recrutement a été lancée pour combler le vide. Une équipe « commando » a été

déployée en août et chargée de pourvoir les 324 nouveaux postes temporaires prévus dans l'autorisation d'engagement de dépenses.

V. Relèvement et développement

Relèvement

44. Les besoins humanitaires immédiats des déplacés ayant été en grande partie satisfaits au cours de l'exercice considéré, on s'est efforcé de réorienter l'assistance vers les agglomérations plutôt que vers les camps, afin d'encourager la population à se réinstaller dans des locaux durables tout en veillant à ce que les services indispensables continuent d'être assurés dans les camps. Il est extrêmement difficile d'offrir un appui régulier de qualité, et bien des organismes humanitaires tournent déjà à pleine capacité.

45. Outre les activités visées aux paragraphes 11, 12, 29 et 30, les organismes humanitaires ont commencé à fournir des abris de transition aux familles classées vulnérables. Les abris de transition ont une charpente en bois ou en fer; ils peuvent durer plusieurs années et, par rapport à un abri de secours, ils protègent mieux, permettent mieux de s'isoler et sont généralement plus spacieux. Étant plus solides, ils prennent plus longtemps à construire, mais, contrairement à des maisons, ils peuvent être déplacés en cas de besoin. À ce jour, 11 425 abris de transition ont été construits, et ainsi plus de 57 000 Haïtiens peuvent habiter dans un endroit plus sûr; il est arrivé de quoi en construire 15 454 autres, pour lesquels on attend une décision du Gouvernement pour savoir où les construire, et 32 235 sont en cours de fabrication ou d'expédition. L'ONU et ses partenaires comptent avoir construit 139 000 abris de transition d'ici à mi-2011. Leur construction est encore freinée par des problèmes de droits fonciers et de déblaiement. Parallèlement, environ 8 000 déplacés qui vivaient dans quatre camps sujets à inondation ou où se posaient des problèmes de sécurité ont été réinstallés dans des camps plus sûrs, notamment dans les nouveaux sites de Corail Cesselesse, Tabarre Issa et Corail secteur 3, dans l'agglomération de Port-au-Prince, et dans le camp Mayard, à Jacmel.

46. Depuis le 20 janvier 2010, plus de 150 000 personnes ont trouvé du travail rémunéré, soit par de l'argent, soit avec des vivres, grâce à des projets axés sur des tâches à forte intensité de main-d'œuvre telles que le ramassage et l'évacuation de décombres ou le débouchage des réseaux d'égouts pluviaux; celui-ci revêt une importance particulière, vu le début de la saison des pluies. En complément de la grande campagne de déblaiement que le Gouvernement met sur pied, le PNUD, Habitat et l'Organisation internationale du Travail ont créé un projet de gestion des décombres à l'échelon de la collectivité, qui doit être réalisé dans six des quartiers de la capitale touchés par le tremblement de terre, grâce au financement récemment approuvé du Fonds pour la reconstruction d'Haïti.

47. En juillet 2010, 80 % des écoles primaires de Port-au-Prince avaient rouvert, contre 72 % à Léogâne et 100 % à Petit Goâve et Grand Goâve, ainsi qu'à Jacmel. Avec l'aide de l'Organisation mondiale de la Santé, parmi d'autres partenaires, le Ministère de la santé a créé un assortiment minimum de services de santé, et les organismes d'assistance qui travaillent dans les camps collaborent pour faire en sorte qu'il ne manque aucun service médical essentiel. Au total, entre janvier et juin, 3 252 enfants de 6 à 59 mois ont été pris en charge par les services de consultation des centres d'alimentation thérapeutique. Au cours de la même période, 633 enfants

de la même tranche d'âge ont été admis dans des centres de stabilisation. De son côté, l'UNICEF équipe les écoles de lavabos, de savon, de latrines et de citerne à eau.

48. L'extrême vulnérabilité des Haïtiens en cas d'ouragan ou de tempête tropicale, tant à l'intérieur des camps qu'à l'extérieur, reste très préoccupante. Sous la houlette de la Direction de la protection civile du Ministère de l'intérieur, et en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, plusieurs mesures ont été prises pour se préparer à la saison des ouragans, notamment en créant des plaques tournantes logistiques dans tout le pays, en prépositionnant des rations de secours et en évaluant la vulnérabilité de 300 camps en cas de tempête ou d'inondation. Ces évaluations ont conduit à prendre des mesures dans les camps pour atténuer les risques. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ont commencé à collaborer avec le Gouvernement pour accélérer l'établissement de plans d'urgence et la prise de mesures de préparation en cas de catastrophe dans tous les départements, et des campagnes d'information ont commencé à donner aux habitants des camps des renseignements essentiels sur la préparation en cas de tempête. La vulnérabilité de ces populations reste néanmoins préoccupante, surtout celle de ceux qui sont dans les camps, car le nombre d'abris antiouragans est insuffisant et une évacuation en masse ne serait pas possible en cas de grosse catastrophe.

Mécanismes de coordination

49. Le Gouvernement haïtien a redoublé d'efforts pour prendre les rennes de la coordination des activités humanitaires et de relèvement. Dans cette perspective, il a créé une Commission présidentielle spéciale sur la réinstallation, chargée de coordonner toutes les parties participant au transfert et à la réinstallation des personnes déplacées. Coprésidée par le Président Préval et Nigel Fisher, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, cette commission s'emploie, en collaboration avec les organismes humanitaires, à mettre sur pied une stratégie et un plan d'opérations qui aideront à concevoir des programmes d'incitation, à savoir quelle est la population menacée et à trouver des terres disponibles. Pendant que les négociations politiques se poursuivent à haut niveau, les autorités et les organisations locales continuent de s'efforcer, avec les partenaires humanitaires, de définir des programmes d'incitation qui facilitent la réinstallation dans leur secteur. Le Gouvernement assume maintenant pleinement son rôle moteur dans la coordination de l'établissement des plans d'urgence et de la préparation face à la saison des ouragans qui est en cours, par l'intermédiaire du DPC, avec l'appui de l'équipe humanitaire de pays des Nations Unies et de la MINUSTAH.

50. Le Gouvernement a réactivé le réseau national de groupes de coordination sectorielle (Tables sectorielles) en fonction des priorités retenues dans le Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau du Premier Ministre, la MINUSTAH s'est employée à intégrer encore davantage les dispositifs humanitaires dans le système général de coordination au niveau national, dans le cadre d'une action dirigée par le Ministère du plan. La fonction de chef de file de la majorité des groupes transversaux pour l'action humanitaire a été transférée aux services concernés des ministères, les pouvoirs publics étant représentés dans chacune des équipes. Le PNUD, le Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti et d'autres partenaires

ont aidé le Ministère du plan à mettre sur pied un système spécial de gestion de l'information concernant les aides, afin de renforcer les capacités du pays en matière de suivi de l'aide extérieure et, à terme, de faciliter l'établissement des plans et les décisions budgétaires du pays.

51. Mon Envoyé spécial pour Haïti, l'ancien Président des États-Unis William J. Clinton, et son adjoint, Paul Farmer, se sont employés à recenser les lacunes de l'action menée par les Nations Unies face aux conséquences du tremblement de terre et à essayer d'y remédier, tant en ce qui concerne l'action humanitaire que les activités de développement. Ils ont notamment mené des activités de coordination dans les domaines de la gestion des décombres, de la construction d'abris contre les ouragans et d'abris de transition et du renforcement de la protection des femmes et des enfants contre la violence, et participé à des initiatives dans les domaines de l'éducation, de l'énergie et de la santé. Le Bureau de l'Envoyé spécial suit les annonces de dons et le versement des fonds, en liaison avec la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et les institutions financières internationales, et il s'efforce d'assurer la cohérence des activités menées en Haïti par les organismes des Nations Unies et de coordonner les activités des organisations non gouvernementales et d'en assurer le suivi. D'autre part, l'Envoyé spécial a fait preuve d'une efficacité particulière pour ce qui est de pousser les donateurs et les organisations non gouvernementales à diriger des ressources vers un appui direct au budget du Gouvernement haïtien.

Création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti

52. La Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti a été créée par décret présidentiel, le 21 avril 2010, et chargée de coordonner et de surveiller l'exécution des programmes de relèvement et de reconstruction, sous la coprésidence du Premier Ministre Jean-Max Bellerive, et de l'ancien Président Clinton des États-Unis. Sa tâche consiste à assurer la coordination à haut niveau et à donner des orientations stratégiques en établissant un lien entre les activités des ministères d'exécution et le Ministère du plan sans que leurs rôles respectifs soient remis en cause.

53. À sa deuxième réunion, le 17 août 2010, la Commission a approuvé les 29 projets proposés, d'un montant total de 1,66 milliard de dollars, dont 8 proposés par l'ONU. L'approbation de la Commission ne permet pas de libérer immédiatement les fonds, cependant, car le montant disponible dans le Fonds pour la reconstruction d'Haïti reste modeste (134,2 millions de dollars) par rapport à la masse des financements nécessaires. Maintenant que les projets ont été approuvés, il faut que l'ONU mobilise 200,7 millions de dollars. Les coprésidents de la Commission ont indiqué qu'il s'avérait difficile d'accélérer les travaux de celle-ci en raison de la lenteur avec laquelle les donateurs versaient les sommes promises. À ce jour, 18,9 % du total des dons annoncés pour 2010, hors allégement de la dette, soit 506 millions de dollars, ont été versés, auxquels s'ajoutent 19,5 % (523 millions de dollars) qui ont été engagés. Il faut s'attendre à ce que moins de 10 % du total des dons annoncés passent par le Fonds pour la reconstruction d'Haïti.

54. Le Comité directeur du Fonds pour la reconstruction d'Haïti s'est lui aussi réuni le 17 août 2010. Le Canada a signé sa contribution de 30 millions de dollars, tandis que la France et les États-Unis promettaient des dons de 30 millions et 100 millions de dollars, respectivement. Jusqu'à présent, le Fonds a versé

25 millions de dollars à la Banque mondiale en tant que partenaire, somme qui sera remise au Gouvernement à titre de soutien budgétaire. Le Comité directeur du Fonds a donné son accord de principe à deux nouveaux projets (l'un, d'un montant de 17 millions de dollars et portant sur la gestion des décombres, présenté par le PNUD, Habitat et l'Organisation internationale du Travail, et l'autre, d'un montant de 12,5 millions de dollars et concernant un fonds de garantie partielle pour le développement des entreprises).

VI. Suite des opérations

55. Malgré le progrès accompli sur le plan de l'acheminement des secours humanitaires de survie et des premières aides au relèvement, les conséquences fondamentales du tremblement de terre, notamment en ce que les capacités de l'État en sortent encore plus affaiblies, nécessiteront que la communauté internationale fasse preuve de constance dans sa volonté d'agir. Le Conseil de sécurité a réagi rapidement et avec détermination, après le tremblement de terre, en envoyant immédiatement à la MINUSTAH des renforts militaires et de police et en lui ordonnant de fournir un soutien logistique et un appui technique au Gouvernement haïtien dans les domaines couverts par son mandat, à titre de mesure provisoire et en attendant que le pays acquière ses propres capacités. En septembre, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies auront terminé le cadre stratégique intégré qui fixera les orientations des activités du système des Nations Unies pour les prochains mois.

Sécurité

56. La tenue d'élections présidentielles et législatives en 2010 et l'accession au pouvoir d'un nouveau président et d'un nouveau gouvernement au début 2011 seront des étapes décisives. La MINUSTAH fera un bilan global de la situation sur le plan de la sécurité après la passation de pouvoirs, afin d'établir un plan de réduction des effectifs de militaires et de policiers appelés en renfort. À ce stade, il faudra tenir compte de la situation politique et du contexte sur le plan de la sécurité après les élections et la passation de pouvoirs; des capacités de la Police nationale d'Haïti, surtout en ce qui concerne la protection des personnes déplacées; et du nombre de demandes d'escortes pour la protection des activités de secours.

Soutien logistique et connaissances techniques à fournir au Gouvernement haïtien

57. Outre les activités d'assistance technique qu'elle continue de mener, la MINUSTAH, agissant à titre exceptionnel comme suite au tremblement de terre et conformément à la résolution 1927 (2010), a élaboré des plans en vue d'apporter une aide logistique à caractère limité au Ministère de la justice et de la sécurité publique et la Police nationale d'Haïti afin de leur permettre de maintenir leurs activités de base. Le soutien logistique assuré par la Mission pourrait permettre de créer 16 postes de police décentralisés, équipés pour aider les victimes de violence sexuelle ou à motivation sexiste dans les camps de déplacés et dans les secteurs à risque. Un soutien logistique limité serait offert pour renforcer les capacités de réaction de la Brigade de protection des mineurs face aux violations des droits de l'enfant, particulièrement dans les camps de déplacés, ainsi que les capacités d'investigation scientifique de la Police nationale. Un soutien logistique serait offert

aux institutions judiciaires pour les aider à aménager 10 salles d'audience. En outre, la Mission se concerte avec le Ministère sur la question des compétences d'expert du secteur de la justice qui pourraient être apportées grâce à des détachements, comme je le notaïs dans mon rapport précédent. Elle envisage de mettre 21 bureaux temporaires à la disposition de fonctionnaires du Ministère, de l'École de magistrature et d'institutions du système pénitentiaire. D'autre part, elle procurera des conteneurs et du matériel de bureau à peut-être une trentaine de services locaux d'administration publique touchés par le plan de réinstallation qui doivent organiser, gérer et assurer des services publics. Le renforcement des capacités des fonctionnaires des administrations locales prendrait la forme de formation dans les domaines de l'établissement de plans, de la gestion de projets, des budgets et de la mesure des résultats.

58. Cette aide serait considérée comme palliative, offerte en attendant que l'assistance à moyen et long terme des donateurs commence à se matérialiser. Le coût total du soutien logistique apporté par la Mission au Gouvernement, y compris les dépenses de renforcement des capacités et les dépenses opérationnelles nécessitées par l'entretien du matériel fourni, représenteraient moins de 1 % du projet de budget de la MINUSTAH pour l'exercice 2010-2011.

Appui à apporter aux premières activités de relèvement

59. La MINUSTAH continuera jusqu'en juin 2011 à combler les vides dans les activités de relèvement qui sont étroitement liés aux besoins critiques en matière de sécurité et de créer des possibilités d'activité économique pour les personnes déplacées et pour ceux qui vivent dans des secteurs touchés par la violence, au moyen de projets à impact rapide et de projets de réduction de la violence à l'échelon de la collectivité. L'arrivée de fonds destinés à ces derniers devrait s'accélérer pendant un certain temps, vu que ce sont des projets axés sur des populations qui étaient déjà vulnérables avant le tremblement de terre, le but étant d'inciter les habitants à regagner volontairement leur ancien lieu de résidence. Ce genre d'intervention est à forte valeur ajoutée, vu le caractère préventif de ces programmes ciblés. Le nombre de projets à impact rapide restera élevé les mois qui viennent, mais il baissera au fur et à mesure que les activités de reconstruction prendront de l'ampleur. Le niveau de l'aide offerte par les donateurs au niveau local servira de critère pour décider quand ramener progressivement le nombre de projets à impact rapide à son niveau d'avant le tremblement de terre.

VII. Questions financières

60. Par sa résolution 64/278, du 24 juin 2010, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager un montant ne dépassant pas 380 millions de dollars pour le fonctionnement de la MINUSTAH pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010. Mon projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 sera présenté à l'Assemblée générale, pour examen, à la partie principale de sa soixante-cinquième session.

61. Au 30 juin 2010, le montant des contributions non réglées au Compte spécial de la MINUSTAH s'élevait à 155,6 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non réglées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix était égal à 1 363 500 000 dollars.

62. Au 16 août 2010, le total des sommes dues aux pays fournissant des contingents ou des unités constituées de police s'élevait à 23,4 millions de dollars. Les remboursements concernant les contingents sont faits pour jusqu'au 31 mai 2010, et ceux concernant le matériel leur appartenant, pour jusqu'au 31 mars 2010, conformément au calendrier des paiements trimestriels.

VIII. Observations

63. Presque cinq mois sont passés depuis mon dernier rapport, cinq mois pendant lesquels la MINUSTAH a renforcé ses capacités, en recrutant du personnel civil supplémentaire et en déployant les militaires et le personnel de police supplémentaires autorisées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010). Parallèlement, elle s'est efforcée sans relâche de faire face aux difficultés, prenant des mesures pour protéger les groupes vulnérables et se préparant à apporter son appui pour les élections.

64. Sous la direction de son gouvernement et avec l'appui de la communauté internationale, Haïti a réussi à éviter le ressac de la catastrophe, qui aurait pu être fait d'épidémies et de troubles sociaux. Il n'en reste pas moins que, des centaines de milliers de personnes allant probablement rester dans des camps ou des abris improvisés pendant les 12 mois qui viennent, la situation politique, sociale et économique restera fragile. Le risque d'agitation sociale existe, et le peuple haïtien peut être fier de ce qu'il n'y a pas eu de troubles importants jusqu'à présent, malgré la dureté et la précarité de la situation dans laquelle se trouvent tant de Haïtiens. On ne saurait exagérer les difficultés posées par l'évacuation des décombres. Il est absolument vital que la reconstruction progresse.

65. Haïti aborde maintenant une période de changement qui sera déterminante pour sa stabilité future. Le problème le plus immédiat, en dehors de la reconstruction, est l'organisation des élections présidentielles et législatives. Celles-ci doivent être crédibles et régulières, afin que le nouveau Président et le nouveau Gouvernement disposent d'un mandat clair et incontesté pour diriger la reconstruction. J'espère que les Haïtiens y participeront en grand nombre. La stabilité politique sera indispensable au relèvement et à la reprise du développement socioéconomique. La communauté internationale se doit d'honorer son engagement d'apporter son appui au déroulement des élections, notamment en envoyant suffisamment d'observateurs pour que le processus inspire confiance. La MINUSTAH continuera d'apporter un appui inébranlable, même pendant la période qui suivra les élections, qui risque d'être marquée par une certaine volatilité. Afin que cela soit possible, il faut que les effectifs de militaires et les effectifs de police soient maintenus à leur niveau actuel, jusqu'à ce qu'une évaluation des conditions de sécurité soit effectuée, après l'entrée en fonctions du nouveau Président et du nouveau Gouvernement.

66. Au-delà de la tenue des élections, il reste d'importantes tâches à accomplir sur le plan politique. L'une d'entre elles, qui est d'une importance vitale et à laquelle devront s'atteler le Président et la législature nouvellement élus, sera l'achèvement de la réforme constitutionnelle lancée par le Gouvernement du Président Préval, qui vise à simplifier le cycle électoral et à accroître la participation économique de la diaspora.

67. Un des grands problèmes qui attend le Gouvernement est la réinstallation des personnes déplacées dans des habitations permanentes, dans de bonnes conditions de durabilité. Il faut apporter une réponse aux besoins différents de différentes catégories de personnes – celles dont le logement a été détruit, celles qui étaient en location et qui ne peuvent plus louer et celles qui n'ont jamais été correctement logées, même avant le tremblement de terre. Le problème a bien des aspects. Il faudra des décideurs sachant décider pour régler les questions complexes touchant aux terres, à la propriété et aux droits des loueurs et des locataires. Il faudra aussi trouver un équilibre entre la fourniture de services essentiels à la population déplacée et la nécessité d'inciter ceux qui vivent dans les camps à rejoindre leur localité ou leur quartier d'origine. Cet aspect du passage de la phase des secours à celle du relèvement est rendu particulièrement complexe par le fait que la majorité des déplacés sont des citadins généralement pauvres. Même avant le 12 janvier, un nombre important de ceux qui allaient être déplacés vivaient dans des conditions comparables à celles des camps, voire pires. Il faut donc mettre l'accent sur les incitations, en offrant dans les zones de réinstallation des abris appropriés et des services de base, y compris dans les domaines de la santé et de l'éducation, et en y créant un environnement où tous, et particulièrement les femmes et les enfants, soient fortement protégés. Il faut s'efforcer, dans le processus de décentralisation prévu par le plan d'action du Gouvernement, de renverser l'afflux de ruraux dans les villes causé par l'effondrement du secteur agricole dans les années 80. Alors que plus d'un million de personnes déplacées vivent dans des conditions de fortune, et qu'on risque de voir les abris de transition se transformer en une nouvelle génération de taudis, il reste nécessaire d'avoir une stratégie claire, réfléchie et globale pour la réinstallation des victimes du tremblement de terre et les pauvres citadins.

68. La protection des populations déplacées et des groupes vulnérables est une des premières priorités de la MINUSTAH et de ses partenaires internationaux. Certains progrès ont certes été accomplis depuis avril, mais il reste beaucoup à faire. Comme on l'a vu plus haut, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies collaborent à la mise en œuvre de mesures qui portent sur tous les aspects du problème de la protection des déplacés, en apportant leur appui à la Police nationale d'Haïti.

69. Le transbordement de drogue acheminée par Haïti est un problème sous-jacent qui, si on ne l'en empêche pas, entravera toute action menée par le Gouvernement ou la communauté internationale pour bâtir des institutions d'État et parvenir à la stabilité politique. La quantité de cocaïne passant par le pays en route pour les États-Unis, déjà importante avant le mois de janvier, aurait augmenté depuis, du fait de l'affaiblissement de l'autorité de l'État causé par le tremblement de terre. L'argent de la drogue, qui continue de se faire un chemin dans l'appareil de l'État, a eu un effet corrosif sur les institutions chargées de faire respecter l'état de droit, y compris les fonctionnaires des douanes et de la justice, ainsi que la Police nationale d'Haïti. Pour appuyer la lutte menée par le Gouvernement contre le trafic de drogue, les militaires et la police de la MINUSTAH, agissant de concert avec la Police nationale et les autorités chargées de l'immigration et des douanes, apportent une aide accrue en matière de gestion des frontières, en intensifiant le patrouillage sur terre et sur mer et la surveillance aérienne. D'autre part, la Police des Nations Unies continue à mener des activités de suivi et de mentorat aux postes frontière et à renforcer les capacités techniques de la Police nationale en matière de gestion des frontières. Il faut néanmoins faire davantage pour lutter collectivement contre ces activités

illicites. Les membres de la communauté internationale qui sont les partenaires d'Haïti doivent maintenir et accroître l'assistance qu'ils apportent au Gouvernement haïtien à cet égard.

70. Comment ne pas louer les efforts déployés et la générosité manifestée par la communauté internationale, particulièrement les voisins d'Haïti dans les Caraïbes et au-delà, sur le continent, pour aider à reconstruire Haïti? Je me félicite de la création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, qui, en coordonnant les activités de reconstruction à moyen et long terme du pays, jouera un rôle essentiel. Néanmoins, alors qu'on s'attend à ce que moins de 10 % des sommes annoncées passent par le Fonds, je trouve préoccupante la rareté des fonds non réservés dont le Gouvernement disposera pour poursuivre ses objectifs prioritaires. Si l'aide apportée à Haïti passe par la Commission plutôt que par des arrangements bilatéraux, le Gouvernement sera mieux à même de réaliser son plan d'action et de prendre les rennes de la reconstruction, ce qui est un élément essentiel si l'on veut « refaire en mieux ». J'espère pouvoir compter sur l'attachement des donateurs au relèvement d'Haïti, et je salue le mal que se donne l'Envoyé spécial pour faire en sorte que les sommes promises à la Conférence internationale de mars 2010 soient versées sans retard.

71. Si la reconstruction n'apporte pas des bienfaits tangibles et visibles, la fragile stabilité des mois passés pourrait être compromise. Le succès de la MINUSTAH, et, à terme, son démantèlement, sont liés aux réalisations de l'effort de reconstruction. Le savoir-faire logistique et technique que le Conseil de sécurité a autorisé la MINUSTAH à fournir aux autorités haïtiennes ne sont que des palliatifs auxquels il fallait faire appel en attendant que de nouvelles structures soient en place pour appuyer les capacités d'Haïti.

72. Alors qu'Haïti s'estompe dans l'attention des médias, il importe que les donateurs et les autres fournisseurs d'aide internationaux n'oublient pas la magnitude du tremblement de terre de janvier. Il faudra que le Gouvernement haïtien sache prendre les décisions voulues et que la communauté internationale continue de l'appuyer.

73. Je tiens à dire ma gratitude à mon Envoyé spécial pour le rôle qu'il continue de jouer dans la direction de l'action générale menée à l'échelon international. Et je conclurai en disant à mon Représentant spécial, Edmond Mulet, et à toutes les femmes et tous les hommes de la MINUSTAH, l'admiration et la reconnaissance que m'inspirent le dévouement et la fortitude dont ils font preuve en aidant à stabiliser Haïti, alors qu'ils sont encore endeuillés par la perte de leurs collègues et amis.

Annexe I

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : pays fournissant du personnel militaire et des contingents (au 23 août 2010)

Pays	<i>Officiers</i>		<i>Contingents</i>		Total
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	
Argentine		10	31	656	697
Bolivie		3	16	189	208
Brésil		23	9	2 133 ^a	2 165
Canada	2	8	—	—	10
Chili		5	12	485	502
Équateur		1	—	66	67
États-Unis d'Amérique		2	7	—	—
France		2	—	—	2
Guatemala		5	13	129	147
Inde		1	—	—	1
Japon		2	—	189	191
Jordanie		10	—	602	612
Népal		15	17	1 043	1 075
Paraguay		—	—	—	—
Pérou	1	5	—	366	372
Philippines	1	1	6	149	157
République de Corée	1	1	4	236	242
Sri Lanka		12	—	949	961
Uruguay		13	42	1 075	1 130
Total	7	124	150	8 267	8 548

^a Y compris un Péruvien affecté au contingent brésilien.

Annexe II

**Composition et effectifs de la police de la Mission
des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
(au 23 août 2010)**

Pays	Nombre de membres de la Police des Nations Unies		Nombre d'unités constituées de police	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Argentine	0	21	0	0
Bangladesh	0	7	120	200
Bénin	1	42	0	0
Brésil	0	4	0	0
Burkina Faso	3	29	0	0
Burundi	0	4	0	0
Cameroun	1	10	0	0
Canada	14	98	0	0
Chili	3	12	0	0
Chine	3	13	0	0
Colombie	0	21	0	0
Côte d'Ivoire	11	77	0	0
Croatie	0	3	0	0
Égypte	0	24	0	0
El Salvador	3	12	0	0
Espagne	2	32	0	0
États-Unis d'Amérique	6	38	0	0
Fédération de Russie	1	8	0	0
France	5	58	1	73
Grenade	0	3	0	0
Guinée	0	42	0	0
Guinée-Bissau	2	5	0	0
Inde	3	7	0	299
Indonésie	1	6	0	0
Italie	0	1	0	117
Jamaïque	0	8	0	0
Jordanie	0	54	0	319
Kirghizistan	0	2	0	0
Lituanie	0	2	0	0
Madagascar	0	28	0	0
Mali	3	56	0	0
Népal	3	62	12	128
Niger	3	44	0	0

<i>Pays</i>	<i>Nombre de membres de la Police des Nations Unies</i>		<i>Nombre d'unités constituées de police</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Nigéria	5	2	22	118
Pakistan	1	23	0	280
Philippines	5	32	0	0
République centrafricaine	3	8	0	0
Roumanie	6	17	0	0
Rwanda	30	31	0	0
Sénégal	0	33	0	140
Serbie	0	5	0	0
Sri Lanka	0	26	0	0
Suède	1	2	0	0
Tchad	2	19	0	0
Togo	0	4	0	0
Turquie	0	35	0	0
Thaïlande	5	14	0	0
Uruguay	0	5	0	0
Yémen	0	17	0	0
Total	128	1 106	155	1 674
Totaux	1 234		1 829	
Total général	3 063			

